

Le prospectus simplifié préalable de base daté du 27 juin 2024, tel qu'il est modifié ou complété, le supplément de prospectus intitulé Programme de titres sous forme de billets BNC remboursables par anticipation à revenu conditionnel (sans risque de change direct) daté du 27 juin 2024, tel qu'il est modifié ou complété et le supplément de fixation du prix n° ACCI6504 daté du 8 octobre 2025 (le « supplément de fixation du prix ») (collectivement, le « prospectus ») de la Banque Nationale du Canada (la « Banque »), contenant de l'information importante au sujet des titres sous forme de billets décrits dans le présent document, ont été déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire au Canada. Un exemplaire du prospectus et de ses modifications doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres sous forme de billets offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus et toutes les modifications appropriées pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres sous forme de billets offerts, avant de prendre une décision d'investissement. Les termes et expressions non définis dans ce document ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus. *Les titres sous forme de billets constituent des titres sous forme de billets liés à des indices aux termes du prospectus.*

TITRES SOUS FORME DE BILLETS BNC

Titres sous forme de billets BNC remboursables par anticipation à revenu conditionnel (barrière observée à l'échéance) liés à l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks 5% AR, catégorie F, échéant le 28 octobre 2032

Liés à l'indice

**Solactive Equal Weight
Canada Banks 5% AR**

Terme de 7 ans



Remboursables par anticipation
mensuellement
(à compter d'octobre 2027)



Versements de coupon potentiels :

6,54 \$ p. a.
payés mensuellement



Barrière observée à l'échéance :

-30,00 %



PÉRIODE D'OFFRE :

Du 9 octobre 2025 au 22 octobre 2025

DATE D'ÉMISSION :

28 octobre 2025

FAITS SAILLANTS :

- Actif de référence : L'actif de référence est l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks 5% AR, dont l'objectif est de suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks (l'« indice RT »), déduction faite d'un facteur de rendement ajusté de 5,00 % par année calculé quotidiennement à terme échu (le « facteur RA »).
- Seuil de versement de coupon : -30,00 %
- Fréquence des versements de coupon : Mensuellement, comme il est prévu à l'Annexe A
- Fréquence des remboursements anticipés : Mensuellement, à compter d'octobre 2027, comme il est prévu à l'Annexe A
- Seuil de remboursement anticipé : 10,00 %
- Facteur de participation : 0,00 %
- Monnaie : Dollars canadiens
- Frais de négociation anticipée : Aucuns frais de négociation anticipée
- Marché secondaire quotidien disponible dans des circonstances de marché normales

Le rendement de l'actif de référence fluctuera à la hausse ou à la baisse par rapport au rendement de la version de l'indice RT en indice de rendement du cours (c'est-à-dire, une version qui ne prend pas en compte le réinvestissement des dividendes et (ou) des distributions versés sur les titres de participation constituant l'indice RT) pendant la durée des titres sous forme de billets, selon que l'incidence des dividendes et (ou) des autres distributions réinvestis dans l'indice RT est supérieure ou inférieure à l'incidence de la déduction du facteur RA pendant la durée des titres sous forme de billets.

Au 29 septembre 2025, les dividendes et (ou) les distributions versés sur les titres constitutifs formant l'indice RT représentaient un rendement indicatif annuel d'environ 3,65 %.

Les renseignements susmentionnés concernant le rendement en dividendes sont fournis à des fins de comparaison seulement et ne constituent pas une indication des dividendes et (ou) distributions futurs qui pourraient être versés ou payables sur ces titres constitutifs.

CODE FUNDSERV : NBC31069



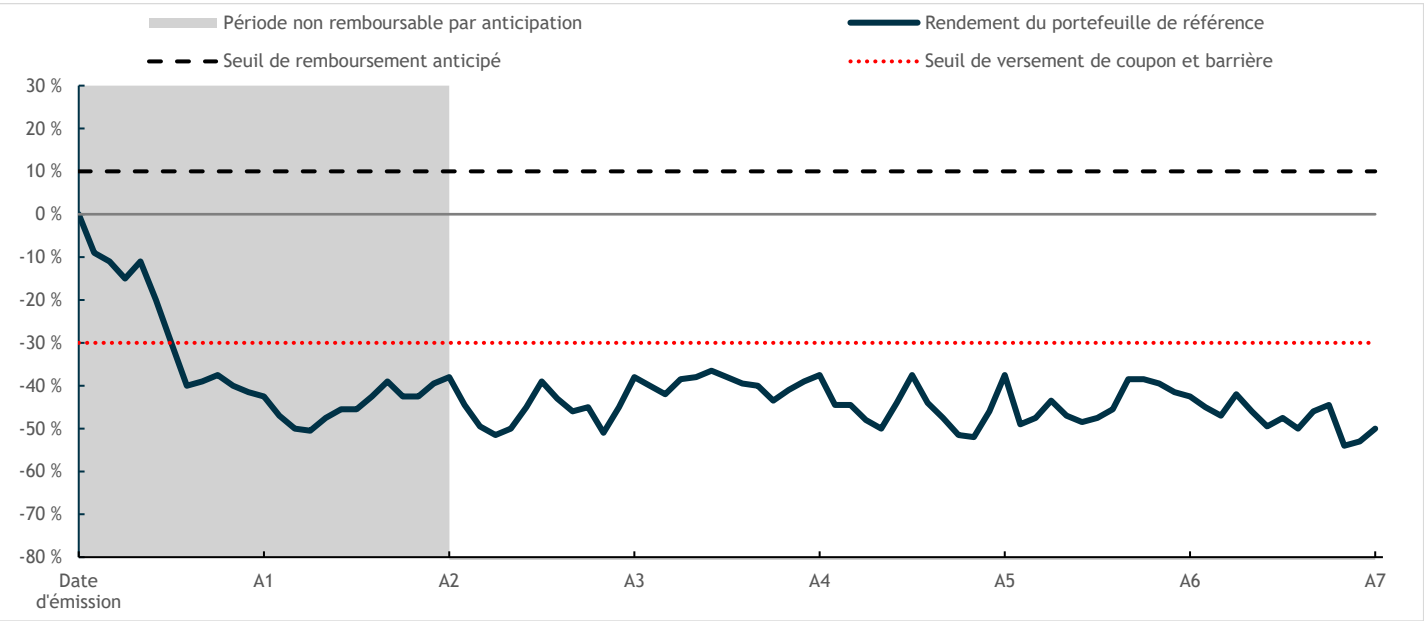
**BANQUE
NATIONALE**

→ Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller en placement.

Exemples de calculs de rendement

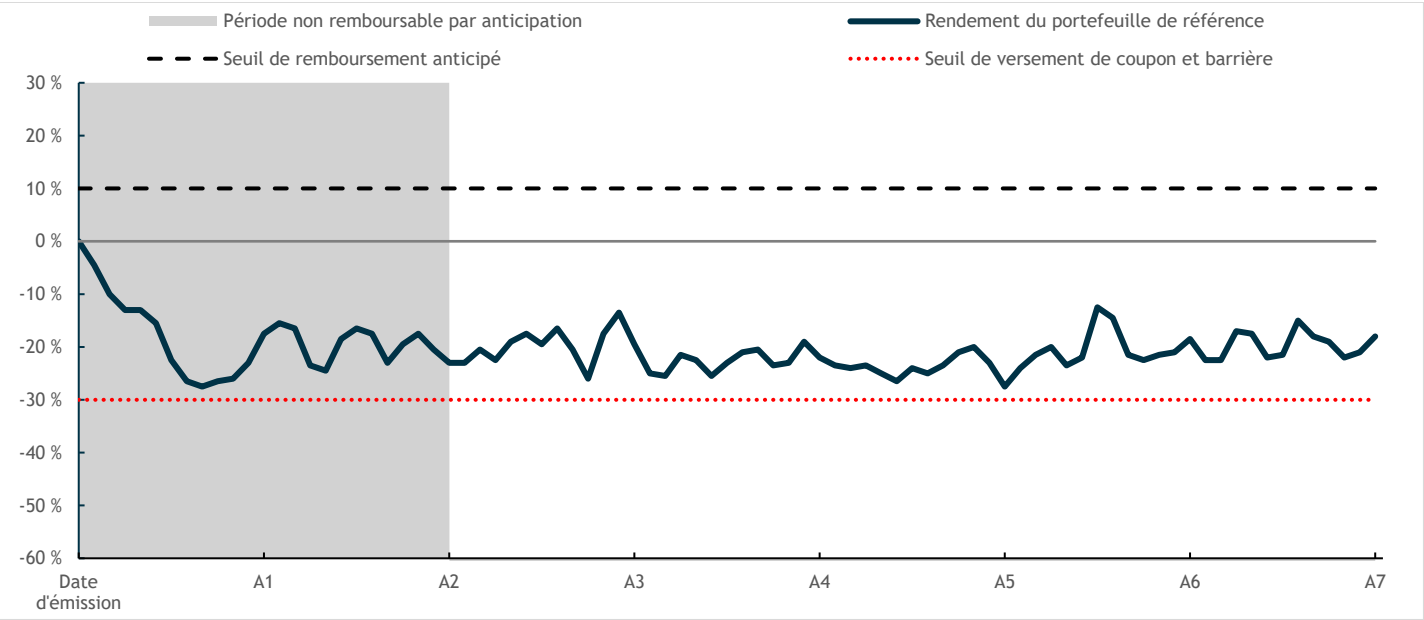
Les exemples qui suivent ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les montants et toutes les autres variables utilisés sont hypothétiques, sont arrondis à titre illustratif et ne constituent pas des prévisions ou des projections. Rien ne garantit que les résultats qui figurent dans ces exemples seront obtenus.

Exemple 1 : Les titres sous forme de billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation avant la date d'échéance et le rendement du portefeuille de référence est négatif et inférieur à la barrière à la date d'évaluation finale.



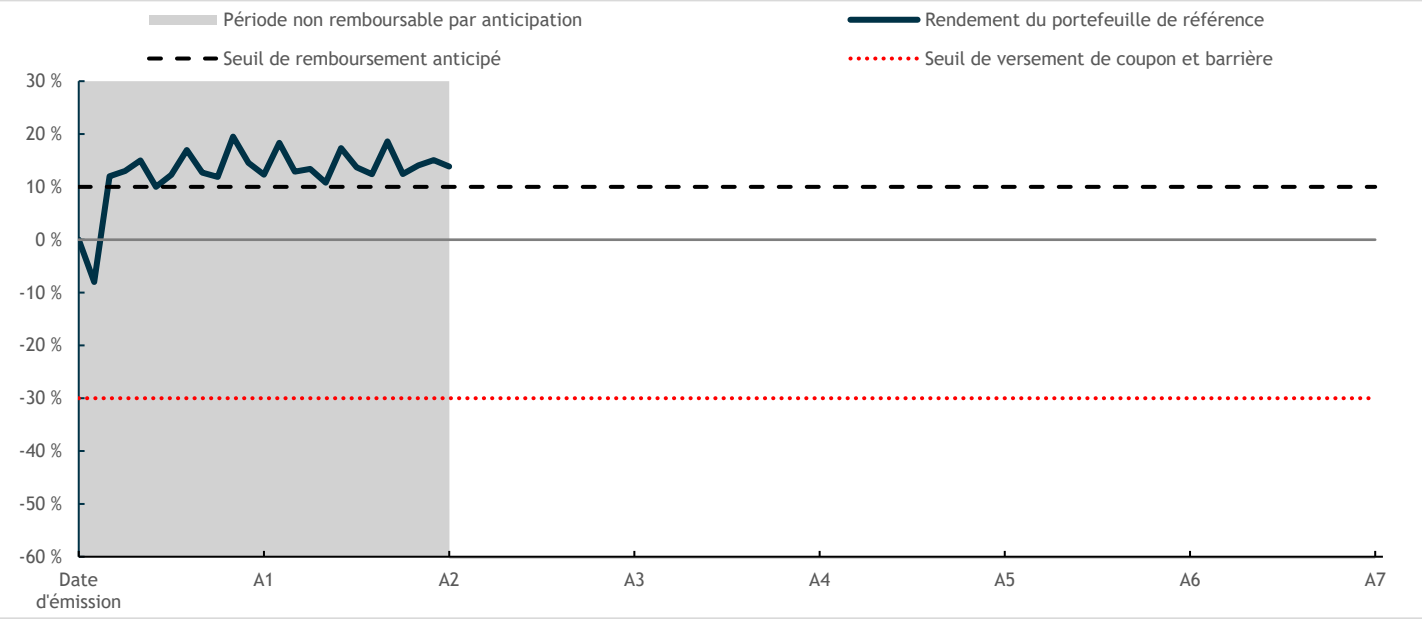
Sommaire des versements	
Total des versements de coupon	3,27 \$ (6 versements de coupon)
Versement du remboursement à l'échéance	50,00 \$
Total des versements	53,27 \$ (rendement annuel composé de -8,60 %)

Exemple 2 : Les titres sous forme de billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation avant la date d'échéance et le rendement du portefeuille de référence est négatif mais supérieur à la barrière à la date d'évaluation finale.



Sommaire des versements	
Total des versements de coupon	45,78 \$ (84 versements de coupon)
Versement du remboursement à l'échéance	100,00 \$
Total des versements	145,78 \$ (rendement annuel composé de 5,53%)

Exemple 3 : Les titres sous forme de billets sont automatiquement remboursés par anticipation avant la date d'échéance étant donné que le rendement du portefeuille de référence est supérieur au seuil de remboursement anticipé à la première date d'évaluation du remboursement anticipé.



Sommaire des versements	
Total des versements de coupon	13,08 \$ (24 versements de coupon)
Versement du remboursement à l'échéance	100,00 \$
Total des versements	113,08 \$ (rendement annuel composé de 6,34 %)

Sommaire du placement

Notation de l'émetteur :	La dette à long terme de premier rang non assujettie au régime de recapitalisation interne des banques est notée : AA par DBRS, A+ par S&P, Aa2 par Moody's et AA- par Fitch. Aucune agence de notation n'a noté les titres sous forme de billets.					
Capital :	100 \$					
Souscription minimale :	1 000 \$ (10 titres sous forme de billets)					
Date d'évaluation finale :	21 octobre 2032					
Date d'échéance :	28 octobre 2032					
Portefeuille de référence :	Nom de l'actif de référence	Symbole de l'actif de référence	Source des cours	Niveau de clôture	Type d'actif de référence	Pondération de l'actif de référence
	Indice Solactive Equal Weight Canada Banks 5% AR	SOLCBEW5	Solactive AG	Niveau de clôture	Indice (indice de rendement ajusté)	100 %

Versement du remboursement à l'échéance :	Étant donné que le facteur de participation est de 0 %, aucun rendement variable ne sera versé. Le versement du remboursement à l'échéance par titre sous forme de billet sera calculé comme suit : (i) si le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de remboursement anticipé à une date d'évaluation du remboursement anticipé, les titres sous forme de billets seront automatiquement remboursés par anticipation à la date de remboursement anticipé applicable et le versement du remboursement à l'échéance sera égal à 100 \$; (ii) si les titres sous forme de billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation et que le rendement du portefeuille de référence est positif ou est nul ou négatif mais égal ou supérieur à la barrière à la date d'évaluation finale, le versement du remboursement à l'échéance sera égal à 100 \$; (iii) si les titres sous forme de billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation et que le rendement du portefeuille de référence est négatif et inférieur à la barrière à la date d'évaluation finale, le versement du remboursement à l'échéance sera égal à $100 \\$ \times [1 + \text{rendement du portefeuille de référence}]$. Sauf pour les versements de coupon pendant la durée des titres sous forme de billets, les investisseurs doivent comprendre de ce qui précède qu'ils auront droit à un paiement unique aux termes des titres sous forme de billets, soit à la date d'échéance, soit à une date de remboursement anticipé. Si les titres sous forme de billets sont automatiquement remboursés par anticipation, le placement dans les titres sous forme de billets prendra fin à la date de remboursement anticipé applicable et, de ce fait, les porteurs recevront le versement du remboursement à l'échéance applicable à cette date de remboursement anticipé, et non pas le versement du remboursement à l'échéance auquel ils auraient par ailleurs eu droit à une date de remboursement anticipé ultérieure ou à la date d'échéance si les titres sous forme de billets n'avaient pas été remboursés par anticipation. Malgré ce qui précède, le versement du remboursement à l'échéance sera d'au moins 1 % du capital.
Rendement variable :	Étant donné que le facteur de participation est de 0 %, aucun rendement variable ne sera versé.
Seuil de rendement variable :	s. o.
Rendement du portefeuille de référence :	Pour toute journée, le rendement moyen pondéré des actifs de référence calculé comme étant la somme du rendement de l'actif de référence pondéré de chacun des actifs de référence composant le portefeuille de référence.
Rendement de l'actif de référence pondéré :	Pour chaque actif de référence figurant dans le portefeuille de référence et, pour toute journée, le produit (i) du rendement de l'actif de référence et (ii) de la pondération de l'actif de référence.
Rendement de l'actif de référence :	Pour chaque actif de référence figurant dans le portefeuille de référence et, pour toute journée, un nombre, exprimé en pourcentage, calculé de la façon suivante : $(\text{Niveau de clôture} \div \text{Niveau initial}) - 1$
Niveau initial :	Le niveau de clôture à la date d'émission.
Niveau final :	Le niveau de clôture à la date d'évaluation du remboursement anticipé et à la date d'évaluation finale.
Caractéristique du versement de coupon :	Dans la mesure où le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de versement de coupon à la date d'évaluation du versement de coupon applicable, les porteurs auront le droit de recevoir un versement de coupon de 0,545 \$ (correspondant à 0,545 % du capital de chaque titre sous forme de billet) à la date de versement de coupon applicable, comme il est prévu dans le supplément de fixation du prix.
Courtiers :	Financière Banque Nationale inc. (« FBN ») et Marchés mondiaux CIBC inc. (les « courtiers »). Marchés mondiaux CIBC inc. agira comme courtier indépendant. Les courtiers agiront à titre de placeurs pour compte dans le cadre du placement et de la vente des titres sous forme de billets.
Inscription à la cote et marché secondaire :	Les titres sous forme de billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse de valeurs ou d'un système de cotation. FBN entend maintenir, jusqu'à la date d'évaluation finale (ou jusqu'à une date d'évaluation du remboursement anticipé, si les titres sous forme de billets sont automatiquement remboursés par anticipation - c'est-à-dire rachetés - avant la date d'échéance), dans des circonstances de marché normales, un marché secondaire quotidien pour les titres sous forme de billets. Si le cours ou le niveau d'un actif de référence n'est pas diffusé ou publié ou, dans un cas applicable, si les opérations sur un actif de référence sont perturbées ou suspendues ou s'il se produit un autre cas de perturbation des marchés, FBN, de façon générale, conclura à l'absence de conditions normales de marché. FBN peut, à sa seule discrétion, mettre fin au maintien d'un marché pour les titres sous forme de billets en tout temps sans préavis aux porteurs. Rien ne garantit qu'un marché secondaire se développera ou, dans l'éventualité où celui-ci se développait, qu'il serait liquide. En outre, toute vente de titres sous forme de billets facilitée par FBN peut faire l'objet de frais de négociation anticipée, déductibles du produit de la vente de titres sous forme de billets. Les porteurs ayant acheté des titres sous forme de billets au moyen du réseau de Fundserv ne pourront vendre leurs titres sous forme de billets qu'au moyen du réseau de Fundserv. Les porteurs devront alors faire une demande irrévocable de vente de ces titres sous forme de billets auprès de FBN. Dans la mesure où l'ordre est reçu au plus tard à 13 h (heure de Montréal) ou à tout autre moment fixé par FBN (l'« heure limite de vente ») un jour ouvrable, la demande sera traitée la même journée. Toute demande reçue après ce moment ou tout jour qui n'est pas un jour ouvrable sera considérée comme une demande envoyée et reçue avant l'heure limite de vente le jour ouvrable suivant.
Admissibilité aux fins de placement :	Admissibles aux REER, FERR, REEE, REEI, RPDB, CELI et CELIAPP. Voir « Admissibilité aux fins de placement » dans le prospectus.

Caractère approprié de l'investissement

Les titres sous forme de billets ne conviennent pas à tous les investisseurs. Dans le cadre de votre décision à savoir si les titres sous forme de billets constituent un placement approprié pour vous, veuillez tenir compte des éléments suivants :

- les titres sous forme de billets ne prévoient aucun versement de coupon garanti, et si le rendement du portefeuille de référence est inférieur au seuil de versement de coupon à une date d'évaluation du versement de coupon, vous ne recevrez aucun versement de coupon à la date de versement de coupon pertinente, et vous ne recevrez aucun versement de coupon pendant la durée des titres sous forme de billets si cela survient à toutes les dates d'évaluation du versement de coupon;
- les titres sous forme de billets ne prévoient aucune protection de votre investissement en capital initial, et si (i) le rendement du portefeuille de référence est inférieur au seuil de remboursement anticipé à chaque date d'évaluation du remboursement anticipé et est inférieur à la barrière à la date d'évaluation finale, et (ii) la somme du versement du remboursement à l'échéance conséquent et de tous les versements de coupon payés pendant la durée des titres sous forme de billets est inférieure au capital, vous recevrez un montant inférieur à votre investissement en capital initial pendant la durée des titres sous forme de billets;
- vous n'aurez droit à aucun rendement au-delà des versements de coupon et du remboursement de votre investissement en capital initial;
- vos titres sous forme de billets seront remboursés automatiquement avant la date d'échéance si, à une date d'évaluation du remboursement anticipé, le rendement du portefeuille de référence est égal ou supérieur au seuil de remboursement anticipé;
- votre stratégie d'investissement devrait être conforme aux caractéristiques d'investissement des titres sous forme de billets;
- votre horizon de placement devrait correspondre à la durée des titres sous forme de billets;
- votre investissement sera assujéti aux facteurs de risque résumés à la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus.

Facteurs de risque

Les titres sous forme de billets diffèrent de placements classiques dans des titres de créance et des titres à revenu fixe; de plus, le remboursement de la totalité du capital n'est pas garanti. Les titres sous forme de billets comportent un risque de perte et ne sont pas conçus pour constituer une alternative à des placements classiques dans des titres de créance ou des titres à revenu fixe ou à des instruments du marché monétaire.

Les facteurs de risque se rapportant à un placement dans les titres sous forme de billets sont décrits sous « Facteurs de risque » dans le prospectus, y compris, notamment, la rubrique intitulée « Certains facteurs de risque relatifs aux titres sous forme de billets liés à des indices ». Les investisseurs doivent tenir compte des risques additionnels suivants que comporte un placement dans les titres sous forme de billets :

- Le rendement de l'actif de référence sera influencé par la capacité des émetteurs formant l'indice RT de verser des dividendes et (ou) des distributions;
- La déduction du facteur RA peut faire en sorte que l'actif de référence affiche un rendement inférieur par rapport à celui de la version de l'indice RT en indice de rendement du cours;
- En raison de la déduction du facteur RA fixe, il existe un risque de connaître des résultats de placement défavorables quant aux titres sous forme de billets en comparaison avec des titres liés à la version de l'indice RT en indice de rendement du cours comportant des paramètres similaires.

Les souscripteurs sont priés de lire les renseignements au sujet de ces risques ainsi que les autres renseignements figurant dans le prospectus avant d'investir dans les titres sous forme de billets. **Les porteurs qui ne sont pas préparés à accepter les risques décrits dans le prospectus ne devraient pas investir dans les titres sous forme de billets.**

Utilisation de l'actif de référence

L'actif de référence est la propriété intellectuelle (incluant les marques de commerce déposées) de Solactive AG, et est utilisé sous licence. Les titres sous forme de billets ne sont pas parrainés, promus, vendus ni soutenus d'aucune autre façon par Solactive AG qui, par ailleurs, n'offre aucune garantie ni assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'actif de référence et (ou) des marques de commerce associées à l'actif de référence ou quant au niveau de clôture de l'actif de référence en tout temps ou à tout autre égard.

AVIS

Les titres sous forme de billets ne constitueront pas un dépôt assuré en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts créé en vue d'assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution de dépôt.

Les montants versés aux porteurs dépendront du rendement du portefeuille de référence. La Banque, les membres de son groupe, les courtiers et toute autre personne ou entité ne garantissent pas que les porteurs recevront un montant correspondant à leur placement initial dans les titres sous forme de billets ni ne garantissent qu'un rendement sera payé sur les titres sous forme de billets. Étant donné que les titres sous forme de billets ne sont pas protégés et que le capital sera à risque (à l'exception du versement du remboursement à l'échéance minimal de 1 % du capital), les porteurs pourraient perdre une partie ou la quasi-totalité de leur placement initial dans les titres sous forme de billets.

Pour plus d'informations sur les risques associés avec un tel placement, voir les rubriques « Facteurs de risque » de ce document et « Facteurs de risque » dans le prospectus. Tout investisseur potentiel doit être en mesure de supporter les risques impliqués et doit satisfaire les exigences de caractère approprié des titres sous forme de billets. Voir la rubrique « Caractère approprié des titres sous forme de billets pour les investisseurs » dans le prospectus.



ANNEXE A

Dates de remboursement anticipé, dates de versement de coupon et dates d'évaluation

Les dates suivantes sont applicables, sous réserve d'un report dans certaines circonstances, tel qu'il est décrit dans le prospectus.

Dates d'évaluation du versement de coupon / Dates d'évaluation du remboursement anticipé	Dates de versement de coupon / Dates de remboursement anticipé	Dates d'évaluation du versement de coupon / Dates d'évaluation du remboursement anticipé	Dates de versement de coupon / Dates de remboursement anticipé
21 novembre 2025	28 novembre 2025 *	18 mai 2029	28 mai 2029
18 décembre 2025	29 décembre 2025 *	20 juin 2029	28 juin 2029
21 janvier 2026	28 janvier 2026 *	23 juillet 2029	30 juillet 2029
23 février 2026	2 mars 2026 *	21 août 2029	28 août 2029
23 mars 2026	30 mars 2026 *	21 septembre 2029	28 septembre 2029
21 avril 2026	28 avril 2026 *	22 octobre 2029	29 octobre 2029
21 mai 2026	28 mai 2026 *	21 novembre 2029	28 novembre 2029
19 juin 2026	29 juin 2026 *	19 décembre 2029	28 décembre 2029
21 juillet 2026	28 juillet 2026 *	21 janvier 2030	28 janvier 2030
21 août 2026	28 août 2026 *	21 février 2030	28 février 2030
21 septembre 2026	28 septembre 2026 *	21 mars 2030	28 mars 2030
21 octobre 2026	28 octobre 2026 *	22 avril 2030	29 avril 2030
23 novembre 2026	30 novembre 2026 *	21 mai 2030	28 mai 2030
18 décembre 2026	29 décembre 2026 *	20 juin 2030	28 juin 2030
21 janvier 2027	28 janvier 2027 *	22 juillet 2030	29 juillet 2030
22 février 2027	1 ^{er} mars 2027 *	21 août 2030	28 août 2030
19 mars 2027	29 mars 2027 *	23 septembre 2030	1 ^{er} octobre 2030
21 avril 2027	28 avril 2027 *	21 octobre 2030	28 octobre 2030
20 mai 2027	28 mai 2027 *	21 novembre 2030	28 novembre 2030
18 juin 2027	28 juin 2027 *	19 décembre 2030	30 décembre 2030
21 juillet 2027	28 juillet 2027 *	21 janvier 2031	28 janvier 2031
23 août 2027	30 août 2027 *	21 février 2031	28 février 2031
21 septembre 2027	28 septembre 2027 *	21 mars 2031	28 mars 2031
21 octobre 2027	28 octobre 2027	21 avril 2031	28 avril 2031
22 novembre 2027	29 novembre 2027	21 mai 2031	28 mai 2031
20 décembre 2027	29 décembre 2027	20 juin 2031	30 juin 2031
21 janvier 2028	28 janvier 2028	21 juillet 2031	28 juillet 2031
18 février 2028	28 février 2028	21 août 2031	28 août 2031
21 mars 2028	28 mars 2028	22 septembre 2031	29 septembre 2031
21 avril 2028	28 avril 2028	21 octobre 2031	28 octobre 2031
19 mai 2028	29 mai 2028	21 novembre 2031	28 novembre 2031
20 juin 2028	28 juin 2028	18 décembre 2031	29 décembre 2031
21 juillet 2028	28 juillet 2028	21 janvier 2032	28 janvier 2032
21 août 2028	28 août 2028	23 février 2032	1 ^{er} mars 2032
21 septembre 2028	28 septembre 2028	19 mars 2032	29 mars 2032
23 octobre 2028	30 octobre 2028	21 avril 2032	28 avril 2032
21 novembre 2028	28 novembre 2028	20 mai 2032	28 mai 2032
19 décembre 2028	28 décembre 2028	18 juin 2032	28 juin 2032
22 janvier 2029	29 janvier 2029	21 juillet 2032	28 juillet 2032
21 février 2029	28 février 2029	23 août 2032	30 août 2032
21 mars 2029	28 mars 2029	21 septembre 2032	28 septembre 2032
23 avril 2029	30 avril 2029	21 octobre 2032	Date d'échéance *

* Les titres sous forme de billets ne sont pas remboursables par anticipation à ces dates.